

Consultations publiques PAFIO 2019 - Région Abitibi-Témiscamingue Commentaires, préoccupations et recommandations du CREAT

Par Aurore Lucas, le 11 mars 2019

UA concernées par ce document :

- UA 081-51
- UA 081-52
- UA 082-51
- UA 083-51
- UA 084-51
- UA 084-62
- UA 086-51

PROCESSUS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Carte interactive en ligne :

- Le CREAT note quelques petits défauts dans la présentation des couches de données comme les couches des chemins qui étaient sous les polygones de travaux (commerciaux et non-commerciaux) en début de consultation alors qu'ils devraient être au-dessus. Ce commentaire est également valable pour la couche des chemins déjà consultés et pour les chemins existants qui se retrouvent sous les polygones de travaux ou des aires protégées. Cette simple erreur rend la lecture de l'information plus laborieuse.
- Il est apprécié de voir des améliorations du processus de consultation et des demandes d'accès à certaines données qui ont été répondues ou en partie. Encore une fois, il est dommage qu'il manque les travaux de l'année 2017-2018 pour pouvoir bien apprécier les travaux réellement effectués par rapport aux consultations. Ceci permettrait un meilleur suivi des activités pour la population comme pour des organismes tels que le CREAT. Quels sont les délais en général pour les rapports d'activité que le MFFP reçoit des entreprises qui effectuent les travaux?
- En ce qui concerne l'accessibilité des données, le CREAT constate de belles améliorations et un effort de la part du Ministère pour tenter de répondre à nos demandes, comme par exemple la présence de la couche des AIPL et le registre des aires protégées qui semble plus détaillé que par les années passées. D'autres données manquent à l'appel comme la structure d'âge qui détermine les degrés d'altération des peuplements ou les peuplements de 7 m et plus. Or, en tant qu'organisme environnemental reconnu, il serait apprécié de pouvoir consulter plus de données pour effectuer notre travail de veille environnementale de façon plus précise et plus exhaustive. À ce titre, le CREAT aimerait que plus de données soient accessibles aux membres de la TGIRT pour consultation.

- Le CREAT est conscient de la difficulté de rajouter de l'information et de l'inquiétude de perdre les utilisateurs de la forêt moins familiers avec ce type d'information ou moins habitués à naviguer sur une carte interactive. Ainsi, le CREAT suggère peut-être de catégoriser les couches d'information disponibles en grandes catégories, que les utilisateurs pourraient développer ou non selon leurs intérêts. Voici un exemple fait rapidement et non-exhaustif :
 - Limites de territoires
 - UA / Limites de MRC / Limites municipales / Terrain de piégeage
 - Activités en consultation
 - Pont/ponceaux / chemins / travaux commerciaux / travaux non-commerciaux / camps forestiers
 - Activités déjà consultées
 - Pont/ponceaux / sablière / chemins / travaux commerciaux / travaux non-commerciaux
 - Chemins et sentiers
 - Chemins numérotés / chemins existants / sentiers de motoneige / sentiers de VTT
 - Données écologiques ou forestières
 - AIPL / Registre des aires protégées / eskers / Réserves-Zecs
 - Travaux réalisés
 - 2016-2017 / 2015-2016 / ...

- Toujours dans un processus d'amélioration et de facilité d'utilisation, le CREAT demande s'il est possible d'avoir un outil de recherche sur la carte interactive. Cette suggestion fait notamment référence au registre des aires protégées qui sont identifiées par des codes. Ceci permettrait de repérer rapidement un secteur d'intérêt. Par ailleurs, l'outil de partage a été testé. Il est intéressant de pouvoir partager un lien par courriel et ce lien amène bien sur le secteur d'intérêt. Par contre, il est dommage que la sélection des couches d'information ne soit pas conservée. L'utilisateur qui clique sur le lien de partage se retrouve avec les couches par défaut et non la sélection de la personne-source. La personne-source doit lui indiquer au préalable quelles couches il doit sélectionner/désélectionner pour qu'il prenne connaissance de la problématique soulevée.

Séances de consultation:

- Le CREAT réitère son désir de voir plus de concertation interministérielle pour les planifications, et même si une consultation interministérielle n'est pas envisageable, les autres ministères concernés devraient être invités et répondre à l'appel. Ils pourraient être invités pendant le tour de table effectué lors d'une rencontre de TGIRT par exemple.

- Le CREAT note une amélioration dans le processus de communication et de publication des informations. La radio et peut-être même la télévision, devraient être plus utilisées. Par exemple, le CREAT fait des chroniques environnementales à CKVM, une radio locale pour la région du Témiscamingue. Un message pourrait leur être adressé pour qu'ils diffusent la date de la séance de consultation. Au même titre que les journaux locaux, les radios locales et régionales sont très écoutées par la population.

PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ :

Interaction entre les AIPL avec les aires protégées

- Il est apprécié de pouvoir consulter la couche des AIPL tel que cela a été demandé lors des dernières consultations. Bien qu'elles ne soient pas le seul critère pour déterminer les secteurs potentiels de travaux commerciaux, le CREAT se demande pourquoi les travaux en consultation ne sont pas plus orientés dans des zones en AIPL? Est-ce que c'est seulement une question de structure d'âge et de maturité des forêts actuelles? Même si les secteurs classés dans une AIPL ne sont pas encore assez matures pour être récoltés, le CREAT s'attendait au moins à ce que les travaux non-commerciaux soient plus orientés vers les AIPL en vue de les préparer pour des récoltes futures. Il apparaît ici qu'une part non-négligeable de travaux commerciaux et non-commerciaux est effectuée sur des territoires qui ne sont pas des AIPL, et donc qui sont considérés comme moins productifs, ce qui représente une préoccupation de régénération et d'altération du sol pour le CREAT. Il est certain qu'il manque des informations pour comprendre le rôle des AIPL dans l'attribution des territoires de coupe (et autres activités) et dans l'aménagement durable des forêts et le CREAT aimerait être en mesure de mieux comprendre ces choix, notamment sur du court, moyen et long terme en particulier pour les territoires désignées en AIPL et qui enclavent des aires protégées.
- Par ailleurs, le CREAT se préoccupe de certains refuges biologiques et d'autres types d'aires protégées inscrites au registre des aires protégées. Certaines présentent un aménagement forestier important en périphérie de l'aire protégée ou à l'intérieur de celles-ci, alors que ce ne devrait pas être le cas. Le CREAT présente ici la liste des sites jugés préoccupants, trié par UA.

a. UA 081-51 :

Le CREAT se préoccupe de l'amélioration d'un chemin sur le refuge biologique N° 08151R041 inscrite au registre des aires protégées notamment sur le fait que ce chemin traverse un plan d'eau pour rejoindre un secteur de coupe de régénération en consultation. Pour qu'il traverse un plan d'eau, nous imaginons que ce chemin serait un chemin d'hiver. Malgré tout, ce chemin semble assez refermé d'après les photographies aériennes. Nous suggérons de limiter les travaux dans une aire protégée même si le chemin existe déjà et d'utiliser un autre accès.

>>> *Commentaire émis en ligne sur la carte interactive le 8 mars. N° 99 10 51 5-1*

Le CREAT se préoccupe de l'implantation d'un chemin sur le refuge biologique N° 08151R039 inscrite au registre des aires protégées. De plus, il semble que l'implantation d'un chemin ait déjà été consulté par le passé (nous ne l'avons pas vu). Les activités étant proscrites dans les refuges biologiques pour essayer de maintenir des massifs forestiers non-fragmentés. Nous suggérons de revoir les plans d'accès au secteur de coupe en contournant le refuge biologique par le sud et/ou le nord.

>>> *Commentaire émis en ligne sur la carte interactive le 8 mars. N° 99 10 51 5-2*

Le CREAT se préoccupe de l'amélioration des deux chemins qui traversent le refuge biologique N° 08151R054 inscrit au registre des aires protégées. Étant donné que cette aire protégée se retrouve déjà complètement entourée de travaux potentiels, le CREAT propose de limiter le passage à travers cette aire protégée en la contournant, ou du moins en n'utilisant qu'un chemin sur les deux prévus par cette consultation.

>>> *Commentaire émis en ligne sur la carte interactive le 11 mars. N° 27 79 54 46-1*

La consultation actuelle présente l'implantation d'un chemin dans le refuge biologique N° 08151R039 inscrit au registre des aires protégées. De plus, ce chemin semble connecté à l'implantation d'un chemin déjà consulté. Plusieurs aspects sont préoccupants : il ne devrait pas y avoir d'implantation de chemins dans une aire protégée, de plus ces chemins traversent des cours d'eaux en plusieurs endroits. Ainsi, le CREAT suggère de revoir les plans d'accès et d'infrastructures et de ne pas passer à travers ce refuge biologique. Des accès au sud et au nord de ce refuge biologique semblent envisageables.

>>> *Commentaire émis en ligne sur la carte interactive le 11 mars. N° 27 79 54 46-2*

Le CREAT est préoccupé par les améliorations de chemins qui traversent le refuge biologique N° 08151R037 inscrit au registre des aires protégées, plus précisément par la section qui fourche vers le sud-est. En effet, ce chemin ne semble pas exister, même en chemin d'hiver, car les photos aériennes présentent un milieu relativement fermé. Ainsi, le CREAT se demande : (1) s'il y a vraiment un chemin, et (2) si ce chemin ne serait pas une implantation. De plus, le CREAT remet en doute la pertinence de cet accès aux vues des autres accès possibles et de l'absence de travaux à proximité.

>>> *Commentaire émis en ligne sur la carte interactive le 11 mars. N° 27 79 54 46-3*

b. UA 081-52 :

Le CREAT est préoccupé par l'implantation d'un chemin qui traverse le refuge biologique N° 08152R030 inscrit au registre des aires protégées, alors que ce genre d'activité serait interdit dans une aire protégée.

>>> *Commentaire émis en ligne sur la carte interactive le 11 mars. N° 27 79 54 46-4*

Le CREAT est préoccupé par l'implantation d'un chemin qui traverse le refuge biologique N° 08152R055 inscrit au registre des aires protégées, alors que ce genre d'activité serait interdit

dans une aire protégée. Cette aire protégée se retrouve déjà enclavée dans un grand secteur d'activité de coupe.

>>> *Commentaire émis en ligne sur la carte interactive le 11 mars. N° 27 79 54 46-5*

c. UA 082-51 :

Selon les données présentées dans cette carte interactive, des travaux non commerciaux en consultation chevauchent un refuge biologique inscrit au registre des aires protégées (08251R019). Les travaux non commerciaux en question sont du type TCRP. Tous types de travaux quels qu'ils soient ne sont pas autorisés dans des secteurs inscrits au registre des aires protégées. Le CREAT veut s'assurer que c'est une simple erreur de présentation des données ou d'ordre « virtuel » et que l'erreur sera corrigée lors des planifications fines et des travaux effectués dans le secteur.

>>> *Commentaire émis en ligne sur la carte interactive le 22 février. N° 50 34 92 55-1*

d. UA 083-51 :

Selon les données présentées dans cette carte interactive, des travaux non commerciaux semblent prévus dans la réserve de biodiversité des Caribous-de-Val-d'Or inscrit au registre des aires protégées. Les travaux non commerciaux en question sont du type TCRP. Tous types de travaux quels qu'ils soient ne sont pas autorisés dans des secteurs inscrits au registre des aires protégées. D'ailleurs, le CREAT souligne les efforts de fermetures de chemins prévues autour de ce secteur, mais veut s'assurer de comprendre pourquoi des travaux non-commerciaux sont prévus dans ce territoire.

>>> *Commentaire émis en ligne sur la carte interactive le 11 mars. N° 27 79 54 46-6*

Protection de certaines espèces fauniques

- **Discussion sur l'engoulevent bois-pourri :**

L'engoulevent bois-pourri est une espèce menacée incluse dans la Loi sur les espèces en péril du Canada, qui est également susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec. Les données recueillies par les ornithologues dans le programme Étude des populations d'oiseaux du Québec (ÉPOQ) témoignent clairement du déclin récent de cet insectivore aérien, avec une estimation de la population de 2002 à 2011 à environ la moitié de celle des années 1970 (Larivée, 2013).

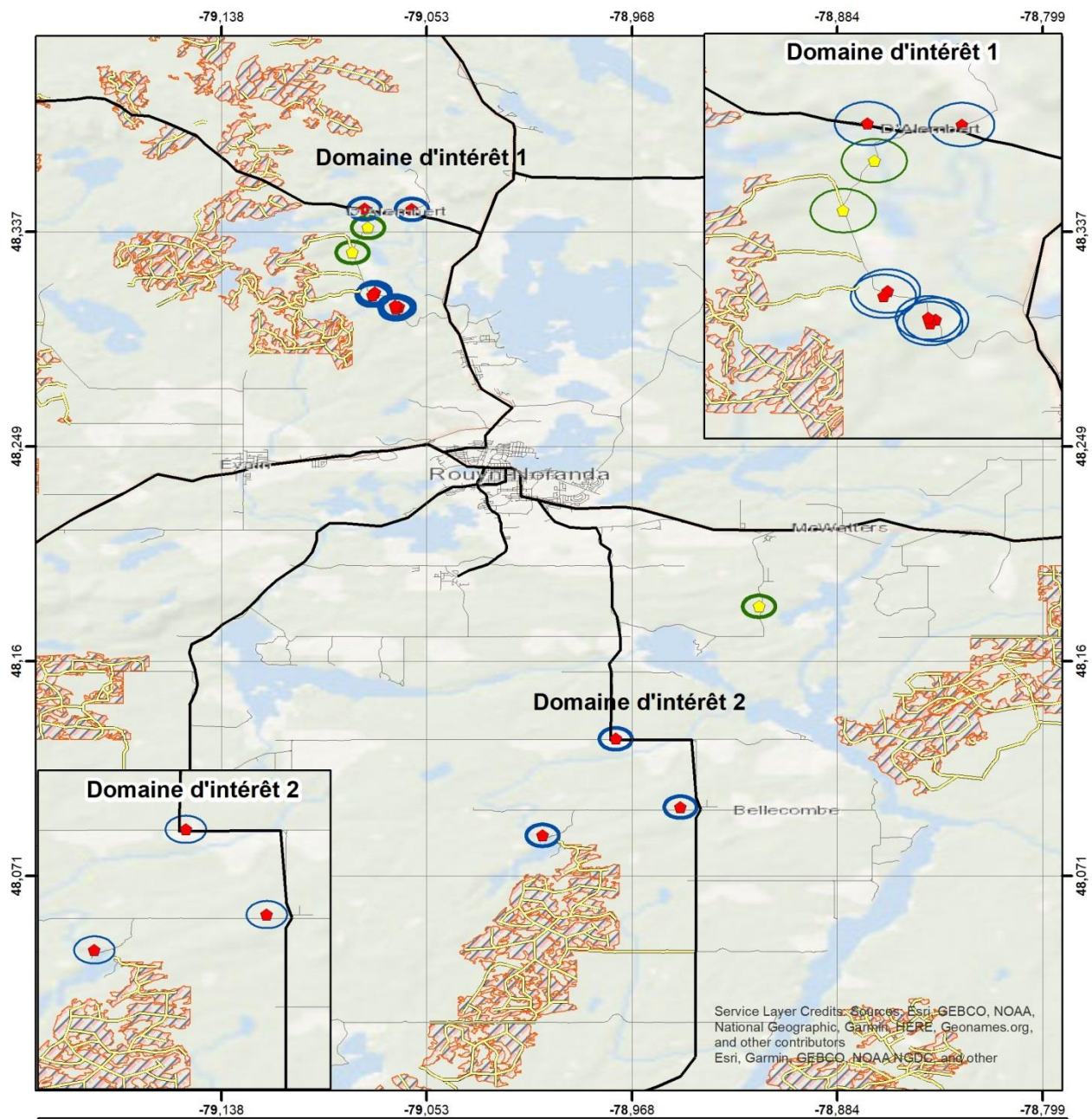
L'habitat de reproduction de l'engoulevent bois-pourri nécessite une structure forestière très particulière constituée de forêts semi-ouvertes ou morcelées comportant des milieux ouverts. Le secteur de Rouyn-Noranda, où des individus ont été recensés depuis les années 80, représente une limite nordique de son aire de répartition. Le CREAT a mené un projet en 2018 pour améliorer les connaissances sur l'espèce et son habitat local en partenariat avec l'UQAT et la SLOA.

Des données d'écoute confirme la présence de l'espèce dans des secteurs proches de certains territoires en consultation actuellement ou qui ont été en consultation l'an passé mais où des travaux n'ont peut-être pas encore été effectués. Les données les plus récentes d'observation sont présentées dans la figure 1. Le buffer de 500 m correspond à la limite d'habitat adéquat continu de l'espèce, il semblerait que les individus d'engoulevent bois-pourri se trouvent rarement à plus de 500 m de leur lieu de nidification (Ministère des Richesses naturelles, Ontario, 2013). Ainsi les deux domaines d'intérêt présentés sur la carte apparaissent préoccupants en raison de la proximité des secteurs potentiels de coupe et des chemins qui seront utilisés fréquemment pour les activités forestières. Le RQO (Regroupement Québec Oiseaux) fait les recommandations suivantes pour la protection de l'engoulevent bois-pourri :

- Éviter d'effectuer un reboisement dans les secteurs où l'espèce est présente;
- Éviter les travaux forestiers en période de nidification (mai à août) et favoriser les travaux pendant l'hiver;
- Maintenir une mosaïque d'habitats ouverts en alternance avec des milieux forestiers.

Le CREAT est en accord avec les recommandations faites par le RQO et recommande au MFFP d'intégrer ces recommandations dans leur pratique, leurs planifications fines, et de s'assurer que les opérateurs le font aussi.

HABITAT ENGOULEMENT BOIS POURRI



Service Layer Credits: Sources: Esri, GEBCO, NOAA, National Geographic, Garmin, HERE, Geonames.org, and other contributors
Esri, Garmin, GEBCO, NOAA, and other

Légende

Points d'observation

- ◆ 2017
- ◆ 2018

L'aire d'habitat (Buffer 500m)

- 2017
- 2018

- routes
- Chemins PAFIO 2018
- Travaux Commerciaux PAFIO 2018



CREAT
Conseil régional
de l'environnement
de l'Abitibi-Témiscamingue



1:250.000



CHEMINS EN CONSULTATION

- En plus de représenter des pertes directes de milieux naturels, les chemins forestiers fragmentent les habitats et diminuent la connectivité, qui est pourtant essentielle pour plusieurs espèces fauniques. De plus, ces chemins peuvent moduler la prédation. Leur présence provoque aussi une utilisation accrue par l'humain, ce qui implique souvent une augmentation de la pression de chasse et de pêche, la présence de déchets en milieux naturels, des contaminations potentielles du milieu, etc. Pour toutes ces raisons, le CREAT considère que le MFFP doit chercher à minimiser davantage les impacts et les effets collatéraux des chemins forestiers. Il est important que la planification des chemins soit élaborée à l'avance pour identifier déjà les chemins qui seront fermés et restaurés en surface productive. À ce sujet, le CREAT félicite le MFFP pour la planification de quelques fermetures de chemins. Cependant, un portrait statistique plus détaillé permettrait de mesurer des indices de fragmentation, comme par exemple le nombre de kilomètres potentiel (consulté) par année et le nombre réel de kilomètres pour chaque catégorie (implantation/amélioration/fermeture). Par ailleurs, le CREAT recommande que les chemins à proximité des aires protégées soient priorisés pour la fermeture.
- Le type de chemin prévu constitue une donnée importante qui n'apparaît pas dans la consultation. Le CREAT comprend que pour faciliter le processus de consultation, le type de chemin ne soit pas détaillé. Cependant, serait-il possible d'avoir un suivi au moment de la planification plus fine sur les types de chemins construits et améliorés? Est-ce que ce sont des chemins d'hiver ou des chemins d'été?
- Un certain nombre de ponts sont en consultation pour amélioration (dans l'UA 84-051), et le CREAT s'en réjouit car cela démontre des efforts de planification. Cependant, dans une perspective de changement climatique, le CREAT se préoccupe de la grosseur des ponts et ponceaux prévus. Des épisodes de précipitations abondantes et de fonte de neige rapide sont des événements extrêmes déjà rencontrés dans la région et qui sont encore à prévoir face aux changements climatiques subis. Les ponts et ponceaux doivent être bien calibrés en conséquence pour pouvoir répondre à ces événements.